

NOTICE

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document must continue to apply.



AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

SPÉCIFICATION POUR TISSU DE LAINE MELTON

1.1 Portée

La présente spécification vise les exigences pour le tissu de laine melton.

1.2 Classification

Le tissu sera classifié comme suit: Tissu de Laine Melton.

1.3 Documents Applicable

Les documents suivants font partie intégrante des présentes spécifications dans la mesure prescrite et appuient les spécifications lorsqu'ils sont cités à titre de référence. Tous les autres documents auxquels il est fait référence doivent être considérés comme fournissant de l'information supplémentaire seulement. En cas de divergence entre les documents cités en référence et le contenu du présent document, ce dernier a préséance:

Normes générales du Canada/Centre des ventes (courriel: ncr.cgsb-ongc@pwgsc.gc.ca)

- CAN/CGSB-4.2-M Méthodes pour épreuves textiles

Normes de l'Association américaine des chimistes et coloristes du textile (www.aatcc.org)

- AATCC Test Method 16 Colourfastness to Light

Normes fédérales américaines (FED-STD) (<http://assist.daps.dla.mil/quicksearch/>)

- FED-STD-595C - Colors Used in Government Procurement

1.4 Modèles réglementaires

Des modèles réglementaires sont mis à la disposition des soumissionnaires et des entrepreneurs comme guide pour le fini. En aucune circonstance, les modèles réglementaires ne doivent être endommagés ni coupés.

DCGEM 260-85: Tissu de laine melton, 375 g/m², bleu force aérienne. Pour le fini seulement.

1.5 Ordre de préséance

En cas d'incohérence entre les documents contractuels, comme le contrat, les données de fabrication et les modèles réglementaires, l'ordre de préséance suivant doit être suivi: le contrat, les données de fabrication

et les modèles réglementaires. En cas de contradiction entre ces données de fabrication et les références citées dans ce texte, l'énoncé de ces données de fabrication doit avoir préséance. L'Autorité contractante doit être contactée pour des clarifications en cas d'incohérence dans les présentes données de fabrication. Rien dans le présent document ne remplace les lois et les règlements qui s'appliquent, à moins d'avoir obtenu une exemption spécifique.

2.0 **EXIGENCES**

2.1 Tissu

Le tissu doit comporter une armure sergé brisée. Lors des essais réalisés conformément aux méthodes d'essai applicables, le tissu fini doit satisfaire aux exigences prescrites dans le Tableau 1.

2.2 Fini

Le fini doit être conforme au modèle réglementaire DCGEM 260-85.

2.3 Qualité d'exécution

Le tissu visé par la présente spécification doit être exempt de défauts pouvant nuire à son aspect ou à sa tenue en service. À des fins d'inspection, sont considérés comme défauts ceux qui sont clairement visibles à une distance d'inspection normale d'environ un mètre (3,3 pi) sous un bon éclairage, de préférence la lumière du nord.

2.4 Fils

Les fils doivent être des filés de laine cardée simples constitués d'au moins 88% de laine de qualité 60/64 (Bradford) et d'au plus 12% de fibres discontinues de nylon vierge.

2.5 Couleur

Le tissu doit être de couleur terre avec un fini mat non réfléchissant. La couleur terre se décrit comme une palette de couleurs comprenant des teintes de brun, de havane, de gris, de vert, d'orangé et de blanc et certaines teintes de rouge. La couleur terre est sobre et mate afin d'imiter les couleurs naturelles que l'on retrouve dans la terre, la mousse, les arbres et les roches. Pour les besoins des présentes spécifications, la couleur terre (le cas échéant) doit être composée d'une gamme de couleurs formée principalement du brun, du havane et du gris (mats) conformes à la norme FED STD-595C et ne doit inclure aucun orangé, rouge ni blanc.

Tableau 1: Exigences pour le tissu fini

Propriété	Méthode d'essai	Exigence prescrite	Minimum acceptable	Maximum acceptable
Masse	CAN/CGSB 4.2 Essai 5.1	375 g/m ²	363 g/m ²	387 g/m ²
Contexture (fils par cm)	CAN/CGSB 4.2 Essai 6	Chaîne: 16 Trame: 14	Chaîne: 15 Trame: 13	
Résistance à la rupture	CAN/CGSB 4.2 Essai 9.1 (Essai 6.1)	Chaîne: 196 N Trame: 196 N	Chaîne: 178 N Trame: 178 N	
Variation dimensionnelle au trempage dans l'eau	CAN/CGSB 4.2 Essai 25.1			Chaîne: 4.0 % Trame: 4.0 %
Matières non fibreuses	CAN/CGSB 4.2 Essai 15 (Note 1)			3.0%
Solidité de la couleur au nettoyage à sec	CAN/CGSB 4.2 Essai 29.1	Pas de changement de couleur: Échelle de gris 5		Pas de changement de couleur sensible: Échelle de gris 4
Solidité de la couleur au frottement	CAN/CGSB 4.2 Essai 22 (Essais 6.1 & 6.2)	Changement de couleur et tache: Mouillé: Échelle de gris 5 Sec: Échelle de gris 5		Changement de couleur et tache: Mouillé: Échelle de gris 4 Sec: Échelle de gris 4
Solidité de la couleur à l'eau	CAN/CGSB 4.2 Essai 20	Pas de changement de couleur ni de tache: Échelle de gris 5		Pas de changement de couleur ni tache sensibles: Échelle de gris 4
Solidité de la couleur à l'eau de mer	CAN/CGSB 4.2 Essai 21	Pas de changement de couleur ni de tache: Échelle de gris 5		Pas de changement de couleur ni tache sensibles: Échelle de gris 4
Solidité des teintures à la lumière	AATCC Essai 16 (Option E)		Échantillon - Échelle de gris 4 après l'exposition à 40 unités de décoloration de l'AATCC	
Solidité de la couleur à la sueur	CAN/CGSB 4.2 Essai 23	Pas de changement de couleur ni de tache: Échelle de gris 5		Pas de changement de couleur ni tache sensibles: Échelle de gris 4

Solidité des teintures au repassage à chaud	CAN/CGSB 4.2 Essai 31 (pressage à sec à 185°C pendant 20 secondes)	Pas de changement de couleur ni de tachage: Échelle de gris 5		Pas de changement de couleur ni tachage sensibles: Échelle de gris 4
Analyse quantitative	CAN/CGSB 4.2 Essai 14		Laine: 88%	Nylon: 12%

Note 1: CAN/CGSB-4.2 Méthode 15, paragraphe 7.4, Élimination de matières non fibreuses par solvant. Un éther de pétrole, le tétrachloroéthylène ou l'hexane, doit être utilisé.